AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20240628-2024_DB_003-DE en date du 05/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024_DB_003

DEPARTEMENT DE LA SARTHE Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 27 JUIN 2024

<u>Nombre de Conseillers</u> : - En exercice : 29 - Présents : 20 - Procurations : 6 <u>Rappel des dates</u> : Convocation : 21/06/2024 - Affichage : 21/06/2024

Le vingt-sept juin deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Bureau Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des fêtes de Soulitré sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	Х		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie			х
BOOLOIRE	BOUCHE Jean-Marie	х		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	х		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	х		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond			Х
	PLANCHON Anne-France	х		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	х		
	GODEFROY Vincent	х		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	х		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	х		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine		Pouvoir à TRIFAUT Antony - 27/06/24	
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck		Pouvoir à PRÉ Michel - 25/06/24	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	х		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	х		
SAINT MARS LA BRIÈRE	SURUT Jackie		Pouvoir à CHRISTIANY Damien - 26/06/24	
	CHRISTIANY Damien	х		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES SAVIGNÉ-L-EVEQUE	FROGER Michel	х		
	LEMEUNIER Isabelle	х		
	LATIMIER Martial	х		
	COURTABESSIS Alain	х		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	х		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	х		
SURFONDS	DUTERTRE Alain		Pouvoir à LEDRU Stéphane - 27/06/24	
THORIGNÉ-SUR-DUÉ TORCÉ-EN-VALLÉE	CHAILLOUX Nathalie			х
	ROYER Jean-Michel		Pouvoir à MATHÉ Céline - 27/06/24	
	MATHÉ Céline	х		
TRESSON	BUIN Chantal	х		
VOLNAY	PINTO Christophe		Pouvoir à BARRAIS Vincent - 26/06/24	

Monsieur Tony FOULON est élu secrétaire de séance.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20240628-2024_DB_003-DE en date du 05/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024 DB 003

Objet : Installation d'un membre du Bureau Communautaire

Délibération n°2024-DB-003

À l'issue de l'élection partielle intégrale dans la Commune de Saint-Mars-La-Brière, le Conseil Communautaire a, par délibération en date du 13 Juin 2024, décidé de modifier la composition des membres du Bureau Communautaire. Le nombre des membres du Bureau est porté à 29.

Monsieur Jackie SURUT, Maire de la commune de Saint-Mars-La-Brière est donc rajouté au membre du Bureau Communautaire.

Le tableau du bureau communautaire est mis à jour en conséquence.

ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	
	DELOUBES Anne-Marie	
BOULOIRE	BOUCHE Jean-Marie	
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	
	ESNAULT Raymond	
LE BREIL -SUR-MERIZE	PLANCHON Anne-France	
	BOUZEAU Brigitte	
LOMBRON	GODEFROY Vincent	
MAISONCELLES	DROUET Dominique	
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	
,	SURUT Jackie	
SAINT MARS LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	
	LEMEUNIER Isabelle	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LATIMIER Martial	
	COURTABESSIS Alain	
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	
SURFONDS	DUTERTRE Alain	
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	
	ROYER Jean-Michel	
TORCÉ-EN-VALLÉE	MATHÉ Céline	
TRESSON	BUIN Chantal	
VOLNAY	PINTO Christophe	

Le Bureau Communautaire,

Vu l'article L. 270 du code électoral;

Vu l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-064 portant modification de la composition du Bureau communautaire ;

Vu la présentation de Monsieur André PIGNÉ.

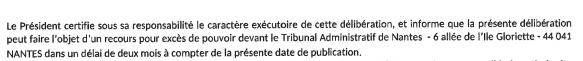
AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20240628-2024_DB_003-DE en date du 05/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024_DB_003

 Prend acte de l'installation de Monsieur Jackie SURUT, en qualité de membre du Bureau Communautaires du Gesnois Bilurien.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Bureau Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 28 Juin 2024,

Le Président, André Pigné



La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr .